Nom commercial : Soudure non precieux (REF 52622)

Version actuelle: 3.0.1, établi le: 08.08.2017 **Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 13.06.2017 **Région:** FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Soudure non precieux (REF 52622)

Soudure Wirobond

Soudure Wiron

Soudure chrome-cobalt

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
BEGO Bremer Goldschlägerei
Wilh. Herbst GmbH & Co. KG
Wilhelm-Herbst-Str. 1
28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0
N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115
e-mail msds@bego.com

Service émetteur / téléphone
Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130 (Chef du service de développement d'alliages)

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
msds@bego.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Aquatic Chronic 4; H413
Carc. 2; H351
Resp. Sens. 1; H334
Skin Sens. 1; H317
STOT RE 1; H372i

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

SGH08

Mention d'avertissement
Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:
nickel
cobalt

Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H372i	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P304+P341	EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Informations relatives à l'étiquetage
Sous la forme sous laquelle le produit est commercialisé, il ne présente aucun risque ni pour la santé humaine par inhalation, par ingestion ou par contact avec la peau, ni pour les eaux, raison pour laquelle il n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage, cf.:
- Règlement n°1272/2008 dit « CLP » annexe, section 1.3.4. (« Métaux massifs, alliages, mélanges contenant des polymères, mélanges contenant des élastomères »).

2.3 Autres dangers

Si la forme du produit est modifiée au cours de son usinage, en comparaison à l'état livré (par exemple, par meulage, polissage, électro-érosion, soudage, fusion) et s'il se forme des poussières ou des vapeurs, les risques, présentés par les substances dangereuses qu'il contient (voir les indications figurant dans le rubrique 3), peuvent alors entrer en activité.

Evaluation PBT
donnée non disponible

Evaluation vPvB
donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**nickel**			
	7440-02-0 231-111-4 028-002-00-7 -	Carc. 2; H351 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 1; H372**	< 70,00	% en poids
2	**cobalt**			
	7440-48-4 231-158-0 027-001-00-9 -	Aquatic Chronic 4; H413 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317	< 70,00	% en poids
3	**chrome**			
	7440-47-3 231-157-5 - -	-	> 10,00 - < 30,00	% en poids
4	**SILICIUM**			
	7440-21-3 231-130-8 - -	-	< 5,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16
(*,**,***,****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	S, 7	-	-	-

Pour le texte complet des notes: voir article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
En cas de manifestations allergiques, notamment au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin spécialiste.

Après inhalation
Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

Après contact cutané
Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire
Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l´eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion
Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Poudre d'extinction pour les incendies sur les métaux. Sable

Agent d'extinction non approprié
Eau; Mousse; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Donnée non disponible.

5.3 Conseils aux pompiers
Utiliser un appareil respiratoire autonome. Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter la formation de poussières. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes
Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Retenir l´eau souillée/l´eau d´extinction d´incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Absorber mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l`élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs et les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Maintenir les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Aucune mesure particulière nécessaire.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker en commun avec: Substances explosives

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	**nickel**	**7440-02-0**	**231-111-4**
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agent chimiques en France		
	Nickel (métal)		
	VME	1 mg/m³	
2	**chrome**	**7440-47-3**	**231-157-5**
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agent chimiques en France		
	Chrome (métal)		
	VME	0,5 mg/m³	
	2006/15/EC		
	Chromium Metal, Inorganic Chromium (II) Compounds and Inorganic Chromium (III) Compounds (insoluble)		
	VME	2 mg/m³	
3	**SILICIUM**	**7440-21-3**	**231-130-8**
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agent chimiques en France		
	Silicium		
	VME	10 mg/m³	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage
Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains
Porter de gants de protection réfractaires lors du traitement thermique; Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers
Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur
solide
blanc

Odeur
inodore

Seuil d'odorat
Donnée non disponible.

pH
Donnée non disponible.

Point d'ébullition / Zone d'ébullition
Donnée non disponible.

Point de fusion / Zone de fusion	
Valeur	1020 - 1150 °C
Remarque	Les différents produits ont de différents points/intervalles de fusion situés dans le domaine de fusion indiqué.

Point de décomposition / Zone de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair
Donnée non disponible.

Température d'auto-inflammabilité
Donnée non disponible.

Propriétés comburantes
Donnée non disponible.

Propriétés explosives
Donnée non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)
Donnée non disponible.

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;
Donnée non disponible.

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité
Donnée non disponible.

Pression de vapeur
Donnée non disponible.

Densité de vapeur
Donnée non disponible.

Taux d'évaporation
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité	
Valeur	8,2 - 8,5 g/cm³

Solubilité dans l'eau	
Remarque	insoluble

Solubilité(s)
Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau
Donnée non disponible.

Viscosité
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d’emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque de formation d'hydrogène en cas de contact avec des acides.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë
Donnée non disponible.

Toxicité dermale aiguë
Donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation
Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible.

Cancérogénicité
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
La respiration des vapeurs de produits sous haute concentration peut provoquer la fièvre des fondeurs et conduire à des dommages dans le système nerveux central en cas d'exposition permanente. L'exposition fréquent et prolongé à hautes concentrations de poussières peut provoquer l'irritation des voies respiratoires. L'absorption de poussières contenant du métal peut provoquer une intoxication aiguë accompagnée de nausées, vomissements et mal au ventre. L'exposition prolongée par inhalation de poussières de nickel et des fumées peut provoquer la formation de lésions pulmonaires ainsi que la fibrose. Les poussières contaminées par le nickel et dispersées dans l'atmosphère sont considérées comme cancérogènes pour l'homme par la voie respiratoire. Le nickel métal et l'ensemble de ses composés peuvent avoir un effet sensibilisant, en particulier chez les personnes ayant la tendance à développer des allergies.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations
Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement
Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	nickel	7440-02-0	231-111-4	27

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

S	Pour cette substance, l'étiquette visée à l'article 17 peut ne pas être requise (voir section 1.3 de l'annexe I) (tableau 3.1). Pour cette substance, selon l'article 23 de la directive 67/548/CEE (voir section 8 of de l'annexe VI de cette directive) (tableau 3.2), l'étiquette peut ne pas être requise.
7	Les alliages contenant du nickel sont classés comme sensibilisants cutanés dès lors qu'est dépassé le taux de libération de 0,5 µg Ni/cm2/semaine, mesuré par la méthode d'essai de référence répondant à la norme européenne EN 1811.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 623516